

ՀԱՅԿԱԿԱՆՈՒԹՅԱՆ ՀԱՄԱԿԱՐԳԻ ԿԵՆՏՐՈՆ

RAPPORT ANNUEL DU PRÉSIDENT

CHAIRMAN'S ANNUAL REPORT

ՀԱՅԿԱԿԱՆՈՒԹՅԱՆ ՀԱՄԱԿԱՐԳԻ ԿԵՆՏՐՈՆ 1981

AVRIL 1981

APRIL 1981

ᑕᑎᑎᑦ ᑭᑦᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ ᑭᑎᑎᑦ

COMMISSION DE LA QUALITE DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK ENVIRONMENTAL QUALITY COMMISSION

SECRETARIAT - C.P. 9, KUUJJUAQ, QUEBEC, J0M 1C0

TEL.: (819) 964-2941

PREMIER RAPPORT ANNUEL DU PRESIDENT

Avril 1981

TABLE DES MATIERES

Introduction

1. Mandat de la Commission
2. Composition
3. Secrétariat
4. Administration
 - a) Régie interne
 - b) Assemblées
 - c) Dépenses
5. Projets
 - a) Complexe Grande Baleine
 - b) Dépotoir de Salluit
 - c) Piste de brousse du Lac Fagnant
6. Activités futures
 - a) Projets
 - b) Administration
 - c) Budget

Introduction

L'article 24 des règles de régie interne de la Commission stipule que le Président doit préparer et soumettre un rapport annuel des activités de la Commission. Le présent rapport est le premier rapport annuel du Président et il contient des renseignements complémentaires décrivant brièvement la nature de la Commission et le rôle qu'elle joue dans le Territoire de sa juridiction.

1. Mandat de la Commission

La Commission de la Qualité de l'Environnement Kativik fut créée en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et est régie par les articles 181 et suivants de la Loi sur la Qualité de l'Environnement, L.R.Q. c. Q-2.

Le mandat de la Commission consiste à examiner et évaluer l'impact sur l'environnement et le milieu social des projets proposés dans le territoire du Québec situé au nord du 55^{ème} parallèle. La Loi sur la Qualité de l'Environnement prévoit deux catégories de projets : ceux qui sont obligatoirement assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen et ceux qui sont obligatoirement soustraits à cette procédure. Chaque catégorie de projets est énumérée aux Annexes A et B de la Loi respectivement. Le Gouvernement peut soustraire un projet à l'ensemble ou à toute partie de la procédure d'évaluation et d'examen s'il le juge nécessaire dans l'intérêt public.

Tout projet assujetti à la procédure d'évaluation et d'examen doit faire l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement et le milieu social; cette étude est préparée par l'initiateur du projet et soumise au sous-ministre de l'Environnement. Le sous-ministre, après avoir demandé et reçu toute recherche ou étude supplémentaire jugée nécessaire, transmet l'étude d'impact intégrale à la Commission.

La Commission décide alors si le projet doit être autorisé ou non et, le cas échéant, à quelles conditions. Le sous-ministre doit exécuter la décision de la Commission à moins que le Ministre l'autorise à la changer. Le Gouvernement peut amender la décision du sous-ministre.

...

2...

2. Composition

La Commission est composée de huit membres et d'un Président. Quatre membres sont nommés par le Gouvernement du Québec, quatre autres membres par l'Administration régionale Kativik, et le Président est nommé par le Québec avec l'approbation de l'Administration régionale Kativik.

Les membres actuels de la Commission sont :

- pour Kativik : Bernard Arcand, anthropologue
Peter Jacobs, architecte paysagiste
David Ookpik, chasseur
Daniel Weetaluktuk, recherchiste
- pour Québec : Michel Beaulieu, biologiste
Bertrand Bouchard, ingénieur
Alain Gariépy, géographe
Michel Lagacé, biologiste

M. Alain Gariépy s'est joint à la Commission le 14 juillet 1980, en remplacement de Madame Marie Le Rouzès.

Le premier Président de la Commission fut le docteur Pierre Dansereau. Son mandat s'est terminé le 11 janvier 1981. Il n'y a pas eut de nouveau Président nommé et M. Peter Jacobs assure l'interim en attendant la nomination d'un nouveau Président.

3. Secrétariat

Conformément aux dispositions de la Loi qui stipulent que le siège social de la Commission doit être situé dans le Territoire, la Commission décida, lors de sa troisième assemblée, d'établir son secrétariat à Kuujjuaq. Il a été de plus décidé de nommer M. Jean-Pierre Rostaing, conseiller juridique à l'Administration régionale Kativik, comme secrétaire permanent de la Commission. Une entente fut conclue avec l'Administration régionale Kativik concernant le partage du temps de M. Rostaing et la fourniture d'espace de bureau et de services au secrétariat.

...

3...

En plus de tenir à jour un registre des décisions de la Commission et des données qui y sont reliées, le secrétariat s'est aussi occupé de coordonner les assemblées et le transport des membres, de rédiger les procès-verbaux, la correspondance ainsi que les autres documents de la Commission en plus d'assister le Président et les membres dans l'accomplissement de leurs tâches.

4. Administration

a) Régie interne

Lors de la première assemblée de la Commission, les membres se sont entendus sur la forme que prendraient les procès-verbaux ainsi que sur leur distribution et traduction. Des règles officielles de régie interne de la Commission furent adoptées lors de la septième assemblée. Celles-ci prévoient, entre autres choses, que les délibérations de la Commission se font en français, anglais ou en inuttitut avec les traductions nécessaires et que les procès-verbaux sont rédigés en trois langues.

En fait, et bien que la chose ne soit pas expressément stipulée dans les règles de régie interne, l'ensemble des dossiers du secrétariat sont dans les trois langues, à l'exception des documents volumineux.

b) Assemblées

La Commission a tenu dix assemblées entre janvier 1980 et mars 1981. Bien qu'il ait été décidé que les assemblées se tiendraient alternativement au nord et au sud, une tendance s'est développée favorisant les rencontres au nord pendant l'été, lorsque les rivières et le terrain sont plus visibles, et les réunions au sud durant l'hiver. L'engagement à une politique équilibrée quant aux lieux d'assemblées demeure cependant.

Voici une liste des dates et lieux des assemblées de la Commission jusqu'à mars 1981 :

...

4...

1ère assemblée : les 16 et 17 janvier 1980 à Kuujjuaq
2ème assemblée : le 23 mai 1980 à Montréal
3ème assemblée : le 19 juin 1980 à Montréal
4ème assemblée : du 14 au 16 juillet 1980 à Kuujjuaraapik
5ème assemblée : les 4 et 5 octobre 1980 à Radisson
6ème assemblée : les 4 et 5 novembre 1980 à Montréal
7ème assemblée : du 1er au 3 décembre 1980 à Kuujjuaq
8ème assemblée : le 27 janvier 1981 à Québec
9ème assemblée : le 17 février 1981 à Montréal
10ème assemblée : les 10 et 11 mars 1981 à Montréal

Suit une liste des membres de la Commission et leur taux d'assiduité aux différentes assemblées :

Bernard Arcand : 8/10
Michel Beaulieu : 9/10
Bertrand Bouchard:10/10
Alain Gariépy : 5/7
Peter Jacobs : 8/10
Michel Lagacé :10/10
David Ookpik : 8/10
Daniel
Weetaluktuk : 9/10

A l'occasion de sa quatrième assemblée, la Commission put voir la région du futur Complexe Grande-Baleine et discuter des éléments de ce projet avec les experts de l'Hydro-Québec. La Commission a aussi tenu à cette occasion une réunion d'information et de consultation avec le Conseil Communautaire Inuit de Kuujjuaraapik au sujet de ce projet.

La cinquième assemblée à Radisson fut aussi l'occasion d'une visite du complexe La Grande, tant au sol que par avion.

A sa septième assemblée, la Commission fit une courte visite à Kangirsualujjuaq (George River) afin d'en voir le dépotoir et de discuter avec les membres du Conseil municipal des problèmes reliés à celui-ci.

...

5...

c) Dépenses

Les dépenses de la Commission pour l'exercice se terminant le 31 mars 1981 sont comme suit :

● Secrétariat

Salaire	\$ 3,451.52
Bénéfices marginaux	414.36
Dactylographie	900.00
Bureau	1,320.00
Photocopie	200.00
Papeterie et communications	720.00
Téléphone	1,080.00
Transport	3,916.57
Frais de voyages	1,774.82

SOUS-TOTAL \$ 13,777.27

● Président

Salaire	\$ 6,100.00
Frais de voyages	850.00

SOUS-TOTAL \$ 6,950.00

TOTAL \$ 20,727.27

Les membres de la Commission expriment formellement leur gratitude pour l'usage d'avions fournis par le Gouvernement du Québec afin de faciliter les déplacements de la Commission aux différents sites de ses assemblées et des visites de terrain correspondantes.

...

6...

5. Projets

Entre janvier 1980 et mars 1981, les projets suivants furent soumis à la Commission :

- Complexe Grande-Baleine - 21 janvier 1980
- Dépotoir de Salluit - 9 juillet 1980
- Piste de brousse du Lac Fagnant - 1 octobre 1980

a) Complexe Grande-Baleine

L'Hydro-Québec est l'initiateur de ce projet. Les renseignements préliminaires furent transmis à la Commission par le sous-ministre de l'Environnement, Dr. André Caillé, le 21 janvier 1980. En date du 31 mars 1981, la Commission avait reçu les documents suivants :

- Complexe Grande-Baleine - Rapport préliminaire sur les études d'avant-projet.
 - VOLUME 1 - Les variantes d'aménagement, Septembre 1980
 - TOME 1 - Choix de la variante
 - TOME 2 - Description technique
 - TOME 3 - Analyse environnementale
 - TOME 4 - Dossier cartographique
 - Volume 1 - Les variantes d'aménagement, Résumé, Octobre 1980
 - Volume 1 - The Development Options, Summary, October 1980
 - VOLUME 2 - Les Accès, Juin 1980
 - Volume 2 - Les Accès, Résumé, Juin 1980
 - Volume 2 - Transportation infrastructures, Summary, June 1980
 - VOLUME 3 - L'approvisionnement en eau potable de Poste de la Baleine, Avril 1980
 - Volume 3 - Idem, Résumé, Avril 1980
 - Volume 3 - Drinking water supply for Great Whale River, Summary, April 1980

La Commission avait aussi reçu les documents d'information suivants :

- Complexe Grande-Baleine - Mesures correctives, document d'information, Novembre 1980
- Great Whale Complex - Corrective measures, information document, November 1980
- Complexe Grande-Baleine - Choix du site aéroportuaire pour desservir les chantiers GB 1, document d'information Mars 1981

...

7...

Après des discussions initiales concernant le mandat exact de la Commission et les documents qu'elle devait étudier, la Commission décida, lors de sa quatrième assemblée, d'émettre une directive sur le projet, adressée au Ministre de l'Environnement et lui demandant d'indiquer à l'initiateur ce que devait contenir l'étude d'impact sur ce projet. Le Président prépara une première directive basée sur les commentaires et recommandations des membres.

A la sixième assemblée, on décida que cette directive donnant à l'initiateur les grandes lignes quant à la portée et au contenu des rapports préliminaires sur le complexe serait de valeur limitée du fait que les rapports préliminaires avaient déjà été publiés par l'Hydro-Québec. La Commission ré-évalua et ré-orienta ses travaux afin de préparer des recommandations portant sur l'étude d'impact finale sur l'environnement et le milieu social.

Après avoir étudié et examiné les rapports préliminaires, les membres de la Commission décidèrent qu'il était nécessaire de demander des renseignements supplémentaires à l'initiateur pour être en mesure de présenter une directive sur la préparation de l'étude d'impact finale.

La Commission informa le sous-ministre de cette décision et du fait que, malgré les retards, celle-ci n'accepterait pas que soit publié le rapport final de l'initiateur avant que les recommandations de la Commission n'aient été présentées. Au moment de sa dixième assemblée, la Commission avait produit neuf questions concernant le choix de variantes pour le complexe Grande-Baleine.

b) Dépotoir de Salluit

Le 9 juillet 1980, le sous-ministre transmettait à la Commission les renseignements préliminaires concernant le projet de nouveau dépotoir à Salluit et demandait à la Commission de commencer à étudier le projet. L'initiateur, le Conseil Communaire de Salluit, avait à l'origine demandé la permission de créer un dépotoir en octobre 1978.

La Commission invita le sous-ministre à s'assurer que l'initiateur désirait toujours maintenir sa demande car deux ans s'étaient écoulés depuis la demande originale et qu'entre temps, l'Administration régionale Kativik avait engagé une compagnie d'experts-conseils pour étudier les dépotoirs du

...

8...

Territoire et suggérer des relocalisations lorsque nécessaire. Le sous-ministre expédia une lettre au Conseil de Salluit le 12 décembre 1980 et, au moment de la dixième assemblée, elle n'avait pas fait l'objet d'une réponse.

c) Piste de brousse au Lac Fagnant

Les renseignements préliminaires sur ce projet furent transmis à la Commission le 1er octobre 1980 et une réponse était demandée avant le 15 octobre. La Commission répondit que l'initiateur, la S.E.B.J., n'était pas le même que pour le Complexe Grande-Baleine, l'Hydro-Québec, et que ceci demandait éclaircissements. La Commission remarqua de plus que la piste de brousse prévue l'était en relation avec la construction de routes d'accès qui n'avaient pas encore été autorisées. On en conclut que ce projet était inacceptable à ce moment.

Le 19 février 1980, la S.E.B.J. informa le sous-ministre qu'elle retirait pour le moment sa demande d'autorisation pour ce projet.

6. Activités futures

a) Projets

En plus des projets à l'étude, la Commission s'attend à ce que plusieurs autres lui soient soumis dans l'année qui vient. Dans une lettre du 9 mars 1981, le Dr. Caillé informait le Président ad hoc que, d'ici un an ou deux, la Commission pourrait se voir soumettre l'étude des projets suivants :

- projet minier dans la région de Kangirsujuak;
- construction d'une conserverie de poisson à Povungnituk;
- construction ou amélioration des pistes d'atterrissage des villages nordiques;
- création de dépotoirs dans certains villages nordiques.

On s'attend à ce que l'étude du Complexe Grande-Baleine, qui doit encore passer pas plusieurs étapes d'évaluation essentielles, demeure le principal sujet d'étude et d'examen de la Commission.

...

9...

b) Administration

L'expérience de l'année écoulée a révélé le besoin d'un secrétariat plus actif. A partir du 1er avril 1981, on s'attend à ce que le secrétaire consacre 2.5 jours par semaine aux affaires de la Commission.

La Commission espère pouvoir multiplier ses contacts avec les résidents et les organisations du Territoire dans l'année qui vient par de plus fréquentes visites ainsi que par des communications écrites et verbales.

c) Budget

La demande de subvention de la Commission auprès du Ministère de l'Environnement s'élevait à \$ 103,144.00 pour l'année qui vient, ceci couvrant les salaires et dépenses du Président et du secrétariat, et comprenant les coûts tels que l'imprimerie, les traductions, l'espace de bureau et les services, les voyages et les experts-conseils.

Dans une lettre du 9 mars 1981, le Directeur répondait que le budget du secrétariat pour l'exercice financier 1981/82 serait de \$ 55,000.00.

Ce rapport est respectueusement soumis par :

Peter Jacobs.

PETER JACOBS
Président ad hoc
Commission de la Qualité
de l'Environnement Kativik

Ce rapport fut entériné par les membres de la Commission.